

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 12 janvier 2022 à compter de 16 h 12 par vidéoconférence et à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et aux décrets en vigueur. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément aux mêmes arrêtés.

**PRÉSENCES :** M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Grégory Carl Godbout, greffier, et M. Éric de la Sablonnière, directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire.

**2022-01-001**      **CONSTATATION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres du conseil habiles à voter sur l'objet de la séance étant tous présents, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de renoncer à l'avis de convocation et de consentir à l'ouverture de la séance à 16 h 12.

**Note :**            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

**2022-01-002**      **OCTROI DE PRÊTS ET D'UN MORATOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis :    Tableau des prêts et recommandation de moratoire.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (PAUPME);

ATTENDU la réouverture du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 à compter de décembre 2021 (AERAM2);

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel du 11 janvier 2022 émise à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-583 adoptée le 15 décembre 2021 octroyant notamment le prêt FLI-AU-142 au montant de 50 000 \$;

ATTENDU qu'en raison de l'ouverture du volet AERAM2, il est opportun de convertir le prêt FLI-AU-142 en prêt FLI-AERAM2;

ATTENDU la recommandation de prolonger le moratoire de remboursement du capital et des intérêts jusqu'au 31 mars 2022 dans le cadre du prêt FLI-AU-028, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement :

1. De modifier le prêt FLI-AU-142 pour le convertir en prêt de la nouvelle version du volet AERAM, soit le prêt FLI-AERAM2-142;
2. D'octroyer les prêts FLI-AERAM2-143 à FLI-AERAM2-149 décrits au tableau des prêts tel que soumis;
3. D'octroyer un moratoire en capital et intérêts jusqu'au 31 mars 2022, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021 à l'entreprise emprunteuse aux termes du contrat de prêt FLI-AU-028;

De prévoir que les six versements en capital visés seront reportés à la fin du terme qui était prévu au contrat de prêt visé;

4. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, le directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

**Note :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur.

**2022-01-003**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 16 h 14.

*(signé)*

---

Mme Johanne Gaouette,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*(signé)*

---

M. Paul Sarrazin, préfet